

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 1 Droit de Dijon – Amphi 2 est ainsi constitué pour le semestre 1 2025-2026

Présidente : Caroline BUGNON

Membres :

ADA	Mitra	DE ALMEIDA	Inès	LEMAIRE	Elina
ANTONY	Anne-Charlotte	DUPONT	Alexandre	MALHIERE	Fanny
BESOMBES-PETIT	Nathalie	GBAGOUHEI	Gueasse	MAUGAIN	Géraldine
BONNARDEL	Nicolas	JEANNIN	Alexandre	PEDRAZZANI	Cynthia
CASEAU-ROCHE	Cécile	JONKE	Philipp	PETIT	Franck
CHAKRINA	Hida	LABOURIAUX	Fesane	RUVOGO	Chérubin
COMPAORE	Rodolphe	LAULT	Marion-Clotilde	WINCKEL	Philippe

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 24/11/2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

